

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11
Par la poste. . . . . 15
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Stuttgart, 19 juin : Aujourd'hui a été célébré dans la grande salle de marbre du château, la cérémonie solennelle du mariage entre Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis prince héritaire d'Orange, et S. A. R. la princesse Sophie-Frédérique-Mathilde de Wurtemberg, seconde fille de S. M.

ANGLETERRE. — Londres, le 21 juin.

Dans un moment où le commerce et l'industrie sont dans une situation en général très-fâcheuse, il est consolant d'apprendre que dans toutes les parties du globe on espère d'abondantes récoltes. Dans toute l'Angleterre, nous savons positivement que les récoltes s'annoncent très-bien, et les nouvelles d'Amérique et de France annoncent qu'il en est de même dans ces deux pays.

FRANCE. — Paris, le 22 juin.

Le Bulletin des Lois publie, sous le n° 655, l'ordonnance du roi, qui prescrit la publication du traité, avec une annexe, des vingt-quatre articles signés à Londres, le 19 avril 1859.

Nous venons d'apprendre une nouvelle politique de la plus haute importance. La France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie viennent de décider qu'une conférence s'ouvrira prochainement entre les principales puissances de l'Europe pour régler les intérêts engagés dans la question d'Orient.

Aujourd'hui, dans la matinée, M. le colonel Feisthamel, accompagné d'un lieutenant de la garde municipale et d'un ingénieur, a été visiter la caserne de la rue de Tournon. On assure que plusieurs précautions ont été prises. Il aurait été décidé que la porte qui donne dans la Garanière serait fortifiée et des supports seraient mis au mur de clôture qui donne sur cette rue, pour recevoir des gradins qui permettraient aux gardes municipaux de supporter avec succès une attaque en tirant par des meurtrières qui seraient pratiquées sur toute la hauteur de ce mur.

Ces précautions minutieuses ont été dictées, assure-t-on, par certains bruits de désordres qui devaient éclater pendant le procès de la cour des pairs.

L'autorité conserve, dit-on, quelque crainte au sujet de la tranquillité de Paris. On prétend que la police a été informée que les amis des prévenus du 12 mai étaient résolus de tenter un coup de main pour les délivrer. Les postes des environs du Luxembourg sont doublés et les armes sont toujours chargées.

Nous ignorons, dit le Commerce, si l'on a bien réellement toutes les terreurs que l'on affecte. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il suffit pour rassurer les esprits de publier le tableau des forces dont on peut disposer, sans parler de la garde nationale, des sapeurs-pompiers, de la garde municipale, de la gendarmerie de la Seine, des agents de ville, et des brigades d'agents secrets de toute nature que solde la police.

La garnison de Paris se compose aujourd'hui de 12 régiments d'infanterie, 3 de cavalerie et 1 d'artillerie.

Total, 16 régiments, plus les quatre compagnies de vétérans, le tout formant un effectif d'environ 50,000 hommes. Près de 50,000 hommes sont en outre casernés autour de Paris dans un rayon de quinze à vingt lieues. Le tout pour résister à la société des Quatre Saisons, qui compte un effectif de mille affiliés, dont un tiers ou la moitié d'espions.

Depuis deux jours l'attention des promeneurs se porte au Luxembourg sur le grand nombre d'ouvriers occupés à convertir ce palais en une sorte de place de guerre. On construit en ce moment dans le jardin cinq nouveaux corps-de-garde qui seront placés : l'un à la porte qui fait face au Val-de-Grâce, l'autre dans le milieu de l'une des allées qui conduisent à l'Observatoire, le troisième à la grille de la rue d'Enfer, le quatrième dans un passage donnant aussi dans la rue d'Enfer et à vingt-

temps dans le département des Pyrénées-Orientales, pays éminemment poétique, où l'aspect des montagnes agrestes, riches, grandioses, entretient l'esprit des habitants de ces contrées dans un continuel état d'exaltation contemplative; et cette exaltation s'empare même des étrangers, qui ne rentrent dans leur état normal qu'en descendant vers la plaine, dont les habitants ressemblent si peu, sous ce rapport, aux montagnards.

Un jeune peintre à pensées vaporeuses, à l'imagination ardente, inquiète, avait quitté Paris, la ville de boue et de fumée, comme dit J.-J. Rousseau, pour se retrapper dans cette nature imposante et variée. Le hasard lui avait fait rencontrer dans les montagnes la jolie comtesse de G..., jeune veuve italienne, folle, étourdie et fort coquette, mais aussi sensible que spirituelle. Au moment de quitter Paris et de partir pour la Suisse, un caprice, comme il lui en passe vingt par heure dans la tête, l'avait fait changer d'idée; et au lieu d'aller écouter les Tyroliennes, les ranz des vaches dans les vallons de l'Helvétie, comme disent toutes sortes de romances, elle était partie pour les Pyrénées; et la voilà dans ce beau pays, enivrée de la poésie, éblouie de la magie des sites pittoresques qui frappent les regards et se renouvellent à chaque instant.

De son côté, notre jeune artiste n'admirait pas moins cette grande et sublime nature. Bientôt à cette admiration se joint celle qui font naître en lui les qualités brillantes de la comtesse; mais une admiration concentrée, solitaire et timide, qui prend toujours sa source dans une profonde sensibilité, et craint par dessus tout de déplaire en se manifestant. Ces cœurs nobles, ces esprits modestes, sont précisément ceux que sillonne le plus profondément la passion, et en qui elle éclate avec la rapidité, la violence de l'éclair et de la foudre.

La comtesse avait deviné l'impression qu'elle avait faite sur le cœur de

ce jeune homme, elle en était flattée, partageant même ses sentiments; mais en femme qui a l'habitude du monde, en femme jolie, capricieuse, et par conséquent. Le jeune peintre était bien éloigné de croire à la réciprocité de cet amour; et par crainte autant que par fierté, il n'avait jamais ouvert la bouche sur les sentiments qu'il éprouvait.

Les choses en étaient là, quand un officier de cavalerie arriva dans la petite ville habitée momentanément par la comtesse; il venait passer quelque temps dans sa famille, et fut bientôt de la société de la belle veuve. Il était excellent musicien, avait une fort jolie voix et chantait avec beaucoup de goût.

Tracer le drame intime qui se joua pendant près d'un mois entre ces trois personnages, serait une mission du genre de celle que se sont faite Richardson ou George Sand, et je ne puis me la donner dans la Gazette musicale. Comment décrire tous les sentiments tumultueux, les tourmens de la jalousie secrète et qu'il dévorait, les accès de fureur, les desirs de vengeance, qui assiégèrent le cœur et l'esprit de notre pauvre peintre? Comment dévoiler le manège adroit, disons le mot, la rouerie de cet officier, séducteur émérite de trente-six ans; aimable, brillant, fertile en ressources pour réveiller l'attention, inépuisable en bons mots, en anecdotes, jouant à merveille le sentiment, comédie à laquelle les femmes sont toujours toutes disposées à se laisser prendre? Comment peindre l'embarras de notre brillante et sensible comtesse entre un amour profond et vrai qu'elle partageait, sans que celui qui en était l'objet s'en doutât, et le plaisir de s'entendre louer avec autant de grâce qu'esprit? La musique de Rossini et de Meyerbeer vint provoquer le dénouement de ce drame qui ne pouvait pas durer plus longtemps.

La soirée était calme et belle; la lune jetait sa splendide et triste lumière

Variétés.

DE LA MUSIQUE DANGEREUSE.

Sans nous arrêter sur la musique grecque et les différents modes lydiens, phrygiens, avec lesquels Tyrthée, Simonide et autres grands musiciens de l'antiquité excitèrent les passions guerrières, tendres ou furieuses de leurs auditeurs, sans parler de la flûte sur les sons de laquelle les orateurs à Rome modulaient leurs discours; des accords de la lyre qui faisaient délirer l'agréable Néron; nous ne pouvons disconvenir que l'art musical, mélodie ou harmonie, n'exerce un grand pouvoir, un puissant ascendant sur les hommes.

Il y a quelque trente ans qu'un officier de notre armée se tua après avoir entendu le panharmonicon, disant qu'il ne voulait plus vivre dans un monde où il ne trouverait jamais rien qui put charmer ses sens auditifs, émuvoit tout son système physiologique d'une manière aussi pressante, aussi délicate que ce merveilleux instrument, qui cependant ne s'est pas naturalisé chez nous.

Le comte Oginski, polonais, jeune, riche, musicien et amoureux, comme un fou, fit la sottise de se brûler la cervelle dans un jardin appartenant à la salle de bal dans laquelle la belle comtesse de Sta... dansait avec son royal une-jolie polonaise qu'il avait composée exprès pour elle.

Tout cela prouve, avec une infinité de faits analogues, que la musique, qui fait la consolation et le charme de notre vie, a bien aussi son côté dangereux. Nous n'en voulons pour preuve que ce qui s'est passé il y a quelques

temps dans le département des Pyrénées-Orientales, pays éminemment poétique, où l'aspect des montagnes agrestes, riches, grandioses, entretient l'esprit des habitants de ces contrées dans un continuel état d'exaltation contemplative; et cette exaltation s'empare même des étrangers, qui ne rentrent dans leur état normal qu'en descendant vers la plaine, dont les habitants ressemblent si peu, sous ce rapport, aux montagnards.

Un jeune peintre à pensées vaporeuses, à l'imagination ardente, inquiète, avait quitté Paris, la ville de boue et de fumée, comme dit J.-J. Rousseau, pour se retrapper dans cette nature imposante et variée. Le hasard lui avait fait rencontrer dans les montagnes la jolie comtesse de G..., jeune veuve italienne, folle, étourdie et fort coquette, mais aussi sensible que spirituelle. Au moment de quitter Paris et de partir pour la Suisse, un caprice, comme il lui en passe vingt par heure dans la tête, l'avait fait changer d'idée; et au lieu d'aller écouter les Tyroliennes, les ranz des vaches dans les vallons de l'Helvétie, comme disent toutes sortes de romances, elle était partie pour les Pyrénées; et la voilà dans ce beau pays, enivrée de la poésie, éblouie de la magie des sites pittoresques qui frappent les regards et se renouvellent à chaque instant.

De son côté, notre jeune artiste n'admirait pas moins cette grande et sublime nature. Bientôt à cette admiration se joint celle qui font naître en lui les qualités brillantes de la comtesse; mais une admiration concentrée, solitaire et timide, qui prend toujours sa source dans une profonde sensibilité, et craint par dessus tout de déplaire en se manifestant. Ces cœurs nobles, ces esprits modestes, sont précisément ceux que sillonne le plus profondément la passion, et en qui elle éclate avec la rapidité, la violence de l'éclair et de la foudre.

La comtesse avait deviné l'impression qu'elle avait faite sur le cœur de

COLONIES. — MARTINIQUE.

Voici l'arrêté qui autorise provisoirement la sortie des sucres par tous les pavillons et pour toute destination :

Nous, contre-amiral, gouverneur de la Martinique, considérant que la défaillance du pays exige un secours immédiat, sans lequel l'avitaillement inévitable du prix des sucres achèverait de porter la perturbation dans le régime des familles, des habitations et des ateliers;

Que si quelques grandes propriétés peuvent encore attendre, tout nouveau délai est devenu impossible pour la masse des moyennes et des petites propriétés qui peuvent plus s'aider du crédit, soit pour leur approvisionnement de morue et autres vivres, soit pour le paiement des bois et autres matériaux destinés aux réparations des désastres, suite de l'événement du 11 janvier :

Attendu que si cet état de choses se prolongeait, il en résulterait un grand préjudice national, par le bouleversement total des conditions d'existence de cette portion de la société française dont le salut nous est confié par le roi, à titre de notre obligation première.

Sur le rapport du directeur de l'administration intérieure et de l'avis du conseil privé.

Nous avons arrêté et arrêtons provisoirement ce qui suit, sous l'approbation du gouvernement de S. M.

Art. 1<sup>er</sup>. La sortie des sucres est autorisée dans cette colonie, par tout pavillon et pour toute destination.

Art. 2. Cette autorisation cessera de plein droit le jour où parviendra à la Martinique l'avis officiel du dégrèvement ou de toute autre mesure législative qui permettra à la colonie d'exister.

Art. 3. Le directeur de l'administration intérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et imprimé partout où besoin sera.

Fait au Fort-Royal, le 15 mai 1839.

Le contre-amiral, A. DE MOGES.

Par le gouverneur :

Le directeur de l'administration intérieure, par intérim, EYMA.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 16 juin :

Le 18, jour anniversaire de la Constitution, la Reine passera en revue 2 bataillons organisés à Leganes et qui doivent renforcer l'armée du centre.

Lorsque la nouvelle des démonstrations que la France se propose de faire en Espagne, est parvenue à Santander, les autorités se sont empressées de complimenter le consul de France.

On écrit de Bayonne, à la date du 19 juin, qu'Espartero occupait toujours la ligne d'Orduna, et Maroto celle de Llodio.

On parle de l'envoi vers le Haut-Aragon de 4000 hommes détachés de l'armée du comté d'Espagne.

Des frontières, le 19 juin.

Une personne qui arrive à l'instant du quartier du prétendant me donne comme positif qu'à la suite d'entrevues qui ont eu lieu entre Espartero et Maroto, une suspension d'armes de trois mois a été conclue.

Cette nouvelle est d'une si haute gravité que nous n'osons encore en rien dire, jusqu'à ce que nous ayons à ce sujet quelque communication plus certaine. Toutefois nous ferons observer la coïncidence de ce bruit avec la lettre suivante adressée de l'armée du Nord à l'Echo del Comercio.

On écrit du quartier-général de l'armée du Nord, le 9 de ce mois :

Le colonel d'état-major-général de Montevéde s'est rendu aujourd'hui au quartier-général de Maroto, en qualité de parlementaire. Il était à peine parti qu'on a vu arriver ici un courrier extraordinaire venant de Madrid. Cette circonstance a donné lieu à une infinité de conjectures. Quelques personnes disent que les carlistes ont demandé à terminer la lutte au moyen de certaines stipulations dont le gouvernement a dû avoir connaissance. Nous ne pouvons encore ajouter foi à cette nouvelle; mais il ne serait pas étrange que, fatigués comme ils le sont, les factieux ne songeassent à mettre bas les armes, surtout en voyant qu'ils luttent inutilement contre une nation et une armée bien décidée à soutenir la cause constitutionnelle.

(Sentinelle des Pyrénées du 20.)

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 22 juin : Le service de messageries par le Brabant septentrional, qui était desservi par MM. Gan Gend et Loos et qui avait été suspendu depuis les événements de 1830, sera rétabli dans le courant de la semaine prochaine.

Le 21 de ce mois, le premier navire, sous pavillon belge, est arrivé à Rotterdam. C'est le Jonge Jan, capitaine E. Muys, venant de Tamise par Anvers.

On nous assure que les états-généraux reprendront très-prochainement leurs travaux, et que conformément à l'art. 214 de la loi fondamentale il sera présenté aux chambres un projet de loi portant quelques dispositions exigées par les circonstances relativement aux schutterijen. Toutefois ces dispositions n'imposeraient aucune charge nouvelle aux contribuables. (Hand.)

Nous apprenons que pendant le mois de juillet les levées de 1834 seront renvoyées en congé illimité.

On nous écrit du Sas de Gand, qu'on y a commencé à raser les ouvrages de défense provisoires qu'on y avait établis et à remettre tout dans le même état qu'avant la révolution de 1830, ce qui délivrera les habitants de ce district du désagrément

ment et du préjudice que les mesures militaires ne pouvaient manquer d'occasionner à leur commerce.

Les chevaux des batteries attelées seront vendus le 25 courant et le 6 juillet, au plus offrant et au profit de l'Etat, ceux du 4<sup>e</sup> district à Schoondyke, et ceux du 5<sup>e</sup> district à Axel. (Handelsblad.)

BELGIQUE. — Bruxelles le 24 juin.

Hier le roi a reçu successivement M. le général Goethals, M. le général Evain et M. le baron Dieskau, chargé d'affaires à Lisbonne.

Sa Majesté a assisté au service divin dans la chapelle du Palais.

Le ministre des travaux publics et le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères ont travaillé successivement avec le Roi.

— Indépendamment des premiers secours que L. M. le roi et la reine ont envoyés à M. le gouverneur de la province du Brabant, pour les victimes de l'inondation de Borcht, L. M. vient d'envoyer de faire remettre une somme de 1000.

Le général Daine et les officiers de la garnison de Venloo ont envoyé pour les victimes de Borcht et Berthem 564 fr.

Les fonctionnaires et employés du département de la guerre ont contribué pour 190 fr.

M. le ministre de l'intérieur vient d'envoyer à M. le gouverneur une somme de 455 fr. 66 c. provenant d'une collecte faite aux Augustins, pour le même objet, pendant le concert qui a été donné le 9 de ce mois par les élèves du Conservatoire.

— On travaille avec une grande activité au ministère de la guerre, pour introduire des réformes dans les divers cadres de l'armée.

Bruxelles, le 24 juin. — (5 heures.) — La bourse continue à ressembler au désert de l'écriture sainte où les affaires sont attendues avec autant d'impatience que la manne qui devait nourrir le peuple de Dieu. Les actions de la Société de Mutualité se sont un peu relevées, elles ont dès lors donné lieu à quelques transactions, ce qui a été pris comme étant de favorable augure, car cette valeur sert de pivot aux autres. La politique qui avait au moins le pouvoir d'animer les conversations est tout à fait délaissée.

Fonds de l'Etat : Dette active 2 1/2 p. c. 56, 5 p. 101 1/2 A., 4 p. c. 92 1/8 P., 5 p. c. 71 1/4 P. Société Générale titres en nom B. 775 p. c. Certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1040 (104 A., 200 B., 100 C.) Canal de la Sambre à l'Oise 980 (98 P.; Société Nationale 1000 (pair) P.

L'actif espagnol a maintenu son prix de la veille, il est coté 18 1/16 A., 5/4 P.

Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardoin 18 1/16.

LIÈGE, LE 25 JUIN.

ORDRE DE LÉOPOLD.

EXPLOSION DANS LA HOUILLÈRE DE HORLOZ.

Un événement qui rappelle celui de l'Espérance, à Seraing, survenu l'année dernière, a fait encore, à la houillère de Horloz, près de Liège, 65 victimes dont 55 ont succombé.

Votre Majesté a distribué des secours aux malheureuses victimes de cet accident, ou à leurs parents. Un subsidé de 2.000 francs, accordé sur les fonds de l'Etat, est venu s'ajouter au premier don fait par Votre Majesté. D'abondantes souscriptions, parties de différents points du royaume, ont allégé encore, s'il est possible, la détresse de ces infortunés.

Un dernier devoir nous reste à remplir : c'est de récompenser les actes de dévouement qui ont montré que, dans toutes les classes de la société, on trouve des exemples d'abnégation de soi-même. Nous nous plaignons, Sire, à placer ces belles actions sous vos yeux.

Le 8 avril dernier, vers six heures un quart du matin, une violente explosion, occasionnée par l'inflammation du grisou, éclata dans la houillère de Horloz, sise à St-Nicolas, près de Liège. Les ouvriers, descendus depuis peu de temps, venaient de reprendre les travaux. Il paraît que, par suite de la négligence d'un sous-maître ouvrier, une porte destinée à changer le cours de l'airage, en le faisant passer le long des tailles, était restée ouverte depuis la veille qui était un dimanche, à trois heures du matin. Le gaz hydrogène carboné eut le temps de s'accumuler, et lorsque le 8, à la reprise des travaux, cette porte fut fermée, la colonne de gaz traversa les galeries occupées par les ouvriers, et y répandit l'épouvante. Plusieurs mineurs s'enfuirent vers le chargeage en poussant des cris. Bientôt une forte détonation se fit entendre, et les malheureux qui échappèrent aux effets de la commotion périrent, la plupart, par l'action meurtrière de l'asphyxie.

Dans ce moment se trouvait à la surface Jean David, sous-maître ouvrier, Ferdinand Lambert, dit Minguet, déchargé à la bure, et François Léonard, forgeron de l'établissement. Ces trois hommes n'écouant que le cri de l'humanité et les inspirations de leur cœur, se font descendre immédiatement dans la bure, au milieu des émanations mortifères qui s'en exhalaient, et ne s'arrêtèrent qu'à la galerie inférieure (Veine de Joie), d'où parvenaient des cris de détresse.

Là, ils apercevaient un monceau de corps humains : ils en tirent vivans, Arnold Malhot, Gillis Debrassinne, et un troisième ouvrier qu'ils déposent sur le pas du chargeage, dans lequel ils entrent, après s'être assurés qu'aucun des malheureux, entassés au fond de la bure, ne donnait signe de vie. Allant à la recherche d'autres victimes, ils pénètrent une dizaine de mètres dans la galerie d'allongement de Veine de Joie, se sentent défaillir et reviennent retomber dans le chargeage.

Dans sa chute, Ferdinand Lambert, dit Minguet, tombe sur la lampe qu'il portait à la ceinture. Le feu se met à une pièce d'étoffe dont il était couvert. Quoique David et Léonard aperçussent le feu se communiquant à ses vêtements, ils ne purent le secourir. Tout à coup ils virent le cuffat se mettre en mouvement; par un dernier effort Lambert et Léonard s'y jetèrent; David, traîné par ses forces ne peut l'atteindre et roule dans le fond de la bure, sur le tas de cadavres.

Lambert, ayant la partie droite du corps profondément brûlée, fut transporté chez lui, où il expira le mardi 9, à 5 heures du matin. Servais Collette, chef-mineur, âgé de 70 ans, arrive à la bure un peu avant 7 heures; brûlant de se rendre où son devoir l'appelle, il descend par le deuxième

vivement, frappée qu'elle est d'un bruit étrange, elle le voit tomber sur le parquet tout inondé de sang, et se débattre convulsivement contre la mort.

Sous l'empire d'un vertige né de cette musique délirante, voyant son amour méconnu, méprisé, sentant bouillonner son sang qui le poussait à s'élever sur son rival, le malheureux jeune homme avait mieux aimé tourner généreusement sa vengeance contre lui-même. Saisissant l'épée de ce rival, déposée sur un meuble, il venait de se précipiter de toute sa hauteur sur la pointe de cette arme qui lui avait traversé le corps.

Au nombre des spectateurs de cette scène cruelle, je m'élançai avec tout le monde et madame de G., qui pleurait, qui s'écriait :

— Ah! mon Dieu! mon Dieu! qu'avez-vous fait malheureux! moi qui vous aime. Mon ami, Alfred! ne mourrez pas, si vous ne voulez me faire mourir moi-même... Ces mots de la comtesse firent briller d'un éclat extraordinaire les yeux du pauvre jeune homme; puis un sourire indéfinissable d'ironie et d'incrédulité vint errer sur ses lèvres pâles et contractées. Après avoir retiré lui-même de sa blessure l'épée qui était entrée jusqu'à la garde, il retomba sur le divan où nous l'avions placé, et s'éteignit en poussant un faible gémissement.

Cette affaire fut étouffée, et fit peu de bruit. Nous apprimes que ce jeune homme était orphelin, sans parents.

Il y a près d'un an que ce fait s'est passé, et j'avais perdu de vue les principaux acteurs de cette scène si tragique, lorsque l'hiver dernier me trouvant dans une soirée musicale de la haute fashion, ce ne fut pas sans une impression de triste et pénible souvenir que j'entendis chanter ce Duo des Huguenots qui avait provoqué la scène que je viens de décrire. La foule était grande, je ne voyais pas les chanteurs. Après l'exécution du

cuffat avec Joseph Vigneron, s'arrêta au chargeage de la galerie supérieure (Blanche Veine), où étaient étendus Collard, Noez, le large Deltour, et franchit un tas de houille derrière lequel gisaient des ouvriers auxquels lui et son compagnon, cherchent vainement à trouver quelques signes de vie. Leur espoir est déçu; Collette s'avance quelques pas dans la galerie de roulage de Blanche Veine pour secourir ceux qui peuvent s'y trouver; sa tête s'allourdissant, il recule et tombe. Jean-Joseph Vigneron le traîne dans le chargeage, et succombe à son tour.

Ceci se passait pendant la descente du troisième cuffat, portant Jean-Joseph Vigneron, dit Ponelle, et Eustache Vigneron, son neveu, qui, descendus à Blanche Veine, relèvent Collette, Jean-Joseph Vigneron, Collard, Noez, Lelarge et un petit hiercheur, les placent dans le cuffat et remontent avec eux.

M. le docteur Raick, de Tilleur, prévenu à la hâte, arrive, et donne à ces malheureux les secours de son art. Ce soin rempli, il descend dans la mine avec Walthère Thomas, dit Pannée, Jean Burtin, dit Crehan, Hubert Ledent, machiniste à l'exploitation voisine des Kessalles. Surpris par l'asphyxie, les trois premiers s'affaissent dans le cuffat. Burtin eut la force de donner le signal de la remontée; parvenus au jour, ils ne tardèrent pas à reprendre leurs sens.

M. le vicaire de Saint-Gilles, Charles-Antoine Strail, jeune homme de vingt-trois ans, arrive vers huit heures à la houillère. Ne se laissant pas intimider à l'aspect de Raick et de ses compagnons, il demande quelqu'un pour l'accompagner. Léonard Pétry, cultivateur à Tilleur, qui n'avait jamais vu l'intérieur d'une mine, se présente ainsi que Jean Conrad, Mathieu Bertrand et Thomas Piron, dit le rat; les quatre premiers nommés sortent du cuffat au chargeage de Blanche Veine.

Thomas Piron s'étant baissé pour jeter du cuffat dix pièces d'étoffe, est descendu malgré ses cris jusqu'à Veine de Joie, où il relève David du milieu des cadavres; il appelle à son aide et est entendu par Mathieu Bertrand et Jean Conrad, qui déjà descendaient les échelles pour le rejoindre, laissant seuls le vicaire et Pétry.

A eux trois, ils placent dans le cuffat David, Debrassinne, Mathot et un petit hiercheur; Thomas Piron remonte avec ces blessés.

Jean Conrad et Mathieu Bertrand se rendent à Pientain l'étage intermédiaire, d'où ils remontent avec trois mourans.

Pendant leur ascension, descendent Lambert Savenne, Michel et Gilles Thonus et Nicolas Hone, qui trouvent à Blanche Veine le vicaire et Pétry qui avaient tenté de s'avancer dans le niveau; ces ouvriers les conduisent par les échelles à Pientain, où le vicaire, entendant les cris d'un grand nombre de blessés et de mourans, remplit son ministère sacré.

Pétry, assisté de deux ouvriers, les autres continuant leur descente vers Veine de Joie, parvient à dégager Piquon et Yerna, avec lesquels ils remontent tous trois, ainsi que le vicaire.

Environ une demi-heure après la descente de M. Strail, le docteur Raick, Mathieu Rouffosse, machiniste à la Nouvelle-Espérance, à Grâce Montagne; Jacques Danfenne, sous-maître ouvrier, à l'Espérance; à Seraing; Mathieu Collette, dit le laid, Thomas Piron, dit le rat, et Jean Demet, toquéur de machines, vont à Pientain, et retirent des débris quelques blessés auxquels M. Raick donne les soins de son art.

Jusqu'ici, ces efforts étaient tentés en l'absence d'un officier des mines. M. Wellekens, ingénieur du district, prévenu vers huit heures du matin, par un billet d'un employé de la houillère, qui ne lui faisait pas cependant connaître l'étendue du désastre, s'y rendit immédiatement, accompagné des conducteurs Beaujean et Ransy, et laissant un ordre de faire suivre immédiatement, les autres conducteurs qui se présenteraient à son bureau.

Arrivés, tout haletans, dans le cabinet de la houillère, ces officiers de l'administration ne trouvent personne en état de leur donner des renseignements. Le chef-mineur Servais Collette et François Léonard étaient toujours sans connaissance.

L'ingénieur ordonne d'abord à Ransy de s'assurer de l'état de l'airage à la cheminée d'appel; la cheminée aspirait faiblement. Il lui enjoint ensuite de se rendre en toute hâte à Liège pour informer l'ingénieur en chef de cet événement, et le prier de requérir immédiatement l'envoi de troupes sur le lieu du désastre, pour maintenir l'ordre à la surface.

Cet avis reçu à dix heures et demie, fut communiqué sans retard à M. le gouverneur civil; vers onze heures, M. l'ingénieur en chef; Devaux, quoique souffrant d'une blessure au pied, monta en voiture et se rendit, avec le sous-ingénieur Raucourt et le conducteur Ransy, à la houillère, où il pensa que ses conseils pourraient être de quelque utilité. Ils y arrivèrent vers midi. M. le gouverneur civil et M. le commissaire d'arrondissement, et successivement M. le gouverneur militaire, plusieurs autres fonctionnaires, et notamment les officiers des mines, du sixième district, vinrent, par leur présence, contribuer au maintien de l'ordre, gravement compromis par les scènes de désespoir auxquelles se livraient les parents des victimes.

Cependant, vers 9 heures un quart, rassurés par Ransy sur l'état de l'airage, MM. Wellekens et Beaujean étaient descendus dans la houillère. Ils se rendent au chargeage de Blanche Veine, accompagnés de Mathieu Eyraud, Joseph Maréchal, Guillaume Renson, Mathieu Delhouille et Gérard Dawanze; ils y trouvent un ouvrier respirant encore, franchissent le tas de houille derrière lequel étaient étendus dix mineurs qu'ils s'assurent n'être plus que des cadavres, et descendent précipitamment par les échelles au chargeage de Pientain. Là, l'ingénieur s'arrête quelques instans pour indiquer le travail à entreprendre afin de dégager les ouvriers ensevelis sous un éboulement considérable, et dont on entendait les gémissements; Assuré, par un commencement d'exécution, d'être compris et obéi, il retourne par les échelles à Blanche Veine, et y interroge le docteur Raick.

Mathieu Eyraud et Jacques Bossy passent à côté de lui, sans l'avertir, et pénètrent dans le niveau de Blanche Veine, où Collette et Vigneron avaient été asphyxiés.

L'ingénieur Wellekens, Beaujean et Maréchal, s'élançant sur leurs pas, et s'étant bientôt rejoints par le conducteur Lhoest et Jean Joseph Vigneron, qui étaient descendus par le cuffat suivant. Ils s'avancent dans le niveau et, arrivés à 150 mètres de la bure, à la troisième montée, ils s'arrêtent à un signe près duquel brûlait une lampe. L'ingénieur s'informe de ce qu'il signifie; Maréchal lui répond qu'il indique le danger d'aller plus loin. Lhoest, cependant, apprenant que Bossy et Eyraud sont en avant, court à leur recherche, suivi de Dawanze; ils les rejoignent arrivés dans la quatrième montée, près du corps d'Etienne Libert, sous-maître ouvrier. Tandis que Lhoest leur indique la route pour regagner le niveau, et qu'ils descendent une trentaine de mètres, Dawanze, sentant les effets de l'asphyxie, demande du secours; Lhoest lui tend la main et le ramène entre la troisième et la quatrième montée.

Pendant qu'ils se hâtaient de regagner le chargeage, l'ingénieur Wellekens qui s'avancait à leur rencontre, éprouva à son tour l'influence des gaz délétères. Il retourne vers le chargeage, mais lorsqu'il n'en est plus éloigné que d'une quinzaine de mètres, il chancelle, fait un dernier effort, et va tomber asphyxié au pied du tas de houille, sur les cadavres qui y gisaient. Beaujean, qui ne l'a pas quitté, conserve encore assez de force pour le relever, le pousser sur le tas de charbon, en appelant le docteur Raick, occupé à l'étage inférieur. Celui-ci ne pouvant quitter les blessés qu'il soignait, lui envoie de l'ammoniaque par M. Collette.

Sur ces entrefaites, arrivent Lhoest, Dawanze, Eyraud et Bossy; les deux premiers viennent tomber dans le chargeage; les deux autres, n'ayant plus qu'environ vingt-cinq mètres à franchir, restent dans le niveau.

morceau, je m'avançai pour apercevoir ceux qui l'avaient si bien dit : c'était notre belle Italienne et l'officier des Pyrénées. J'appris par quelqu'un qui était là et qui le connaissait qu'il avait quitté l'état militaire, et qu'il venait d'épouser la comtesse. (Gazette Musicale.)

La Revue Musicale de Paris dit, qu'au nombre des artistes qui obtiennent en ce moment beaucoup de faveur à Londres, se trouve notre compatriote, M. Hauman. Voici ce que disait dernièrement le Morning Post, dans un compte-rendu d'un des grands concerts de la Société Philharmonique :

M. Hauman, le violoniste belge, était la troisième nouveauté de la soirée. M. Hauman joue les choses les plus hardées que nous ayons entendues sur cet instrument depuis la glorieuse visite de Paganini dans notre pays. Son staccato et ses arpegges sont littéralement admirables et il paraît capable d'exécuter plus grandes difficultés sur son instrument; dans sa main l'archet est la baguette du magicien. Rien ne peut surpasser la brillante rapidité et la justesse de son exécution sur la double corde. Les applaudissements les plus chaleureux et les plus unanimes l'ont salué à la fois de l'orchestre et de l'auditoire.

DÉVOUEMENT PATERNEL. — Il y a peu de jours, Dupont (L.-J.), fils, âgé de 21 ans, demeurant à Quaregnon, voulant se baigner dans la nouvelle Haine, près de chez lui, se mit à l'eau et perdit fond sans repaître à la surface. Son père, Laurent-Joseph Dupont, âgé de 46 ans, n'écoutant que l'amour paternel, voulut aller au secours de son fils, il ne reparut pas davantage. Ils furent retirés sans vie. Le fils était receveur et le père directeur des travaux houillers chez M. Legrand à Hornu.

sur les gigantesques montagnes couronnées des neiges éternelles qu'on apercevait des fenêtres ouvertes du salon de la comtesse; notre officier avait été plus aimable qu'à l'ordinaire, et la comtesse avait semblé l'écouter avec une sorte de plaisir, comme par dépit de voir celui qu'elle aimait se renfermer dans une réserve froide et ne lui rien dire. L'officier proposa à la comtesse de dire un duo. Celui de Guillaume Tell se trouvait sur le piano, ils le chantèrent. A ces paroles :  
Où, vous l'arrachez à mon ame  
Ce secret qu'ont trahi mes yeux :  
Je ne puis étouffer ma flamme,  
Dût-elle nous perdre tous deux,  
les voix des deux exécutans s'unirent si bien, l'effet en était si pénétrant qu'il jeta le plus grand trouble dans le cœur de notre jeune artiste, à ce point qu'il ne s'aperçut pas que la comtesse le regardait à la dérobée, et semblait lui faire l'application de ces vers qu'elle disait avec tant d'expression.  
A ce duo succéda celui de Valentine et de Raoul dans les Huguenots. Ce morceau tout empreint de passion, et qui exprime si bien le mépris de la mort, était peu propre à ramener le calme dans les idées de notre jeune peintre. La comtesse jouait avec du feu sans s'en douter. L'officier, aussi habile chanteur que séducteur, triomphait. A cette phrase : Je t'aime et tu l'as dit, modulé si voluptueusement, ou le violoncelle s'unif par une imitation si suave à la voix, l'officier-acteur était devenu artiste; Meyerbeer l'avait rendu vrai; c'était tout ce que l'éloquence de l'ame a d'entraînant et d'irrésistible; et à ces mots d'une énergie mélodique si passionnée : Vieune la mort! la mort! la mort! jusqu'à tes pieds je puis l'attendre, la comtesse avait totalement oublié le pauvre peintre, lorsque se retournant,

Lhoest, quoique faible, parvient à monter près de M. Wellekens; alors, Beaujean, secondé par Mathieu Collette, relève Dawanze et le place sur le tas de houille; alarmé de leur position critique, il se fait envoyer le cuiffat, y glisse successivement Dawanze, Wellekens et Lhoest, les deux premiers privés entièrement de connaissance; s'y place avec Vigneron, et recommandant à Collette d'aller relever Evrard et Bossy; ce que celui-ci exécute, aidé de quelques ouvriers accourus du chargeage de Piematin. Evrard et Bossy furent remontés par le cuiffat. Il était midi.

Pendant l'ascension, et à la rencontre des deux cuiffats, Beaujean reconnu le sieur Plumet, directeur de l'Espérance, à Seraing, et Bourlard, son chef mineur. Ceux-ci s'arrêtèrent à Piematin, et se joignirent aux travailleurs pour dégager Augustin Lamkin, ouvrier mineur, dont le corps était pressé sous les cadavres de plusieurs de ses camarades, qui l'avaient préservé de l'éboulement de la roche.

A l'arrivée de M. l'ingénieur en chef Devaux, les conducteurs Beaujean et Lhoest, et peu après l'ingénieur Wellekens, suffisamment revenu de son engourdissement, lui rendirent un compte sommaire de ce qu'ils avaient appris et prescrit dans les travaux. Après l'examen des plans, on convint de la marche ultérieure à suivre, et vers une heure et demie le conducteur Deherve reçut l'ordre de descendre à la couche de Piematin, pour y prendre la direction des travaux de secours.

Vers quatre heures et demie, l'ingénieur Wellekens, quoique faible et souffrant, redescend au chargeage de Piematin et y demeure jusqu'à la délivrance de Lamkin; puis il se rend à Vetro-de-Jote avec Goffin, Evrard, Bastin dit Crehan et Mathieu Ledent, maître ouvrier de la Belle-Vue, à St-Laurent. Il y ordonne de boucher le chargeage pour forcer l'air à reprendre son cours; puis sort de la mine à six heures et demie, ayant reconnu l'impossibilité de pénétrer dans Blanche-Feine.

Plumet, Bourlard et autres ramènent avec eux Augustin Lamkin, qu'on n'avait pu délivrer qu'en coupant des membres à des cadavres qui l'entouraient.

A dater de ce moment, des travaux réguliers furent entrepris pour traverser, au milieu des éboulements, la galerie qui réunit les couches de Blanche-Feine et de Piematin. On y trouva seulement, dans la matinée du 9, sept cadavres. Sur l'observation faite par M. l'ingénieur en chef, que le niveau de Piematin avait été, dès le principe de l'accident, assaini par le passage d'un peu d'air pur, et que les ouvriers qui s'y étaient trouvés enfermés n'avaient peut-être pas subi, au même degré que les autres, les effets de l'asphyxie, on tenta d'y pénétrer. MM. Wellekens, Plumet, Joseph Lhoest, ancien élève des mines, et Bossy, descendus de nouveau le 9, à 11 heures et demie du matin, se portèrent, par les galeries de Blanche-Feine dans le niveau de Piematin, où ils pénétrèrent les premiers jusque derrière l'éboulement du chargeage, en se glissant entre les débris de rochers, et sans être intimidés par la chute des pierres qui se détachaient du toit de la galerie. Ils parvinrent ainsi sur la deuxième montée, et sortirent vers quatre heures de l'après-midi, après avoir envoyé à la surface 9 cadavres.

L'administration des mines dirigea constamment les recherches jusqu'au 10 avril, à 10 heures du soir, où l'on désespéra de pouvoir sauver de nouvelles victimes. Ces travaux furent entrepris principalement par les ouvriers des houillères voisines, qui s'étaient formés en brigades.

Le nombre total des malheureux surpris dans la mine, par l'explosion, est de soixante-trois, dont 53 ont succombé immédiatement ou dans les journées qui ont suivi l'événement. Huit autres ont pu être sauvés.

Votre Majesté aura pu apercevoir l'étendue de la catastrophe et les difficultés que présentait toute tentative de secours. Il importe d'autant plus de récompenser les actes de dévouement des personnes qui, les premières, ont affronté le danger.

La députation provinciale de Liège, de commun accord avec M. l'ingénieur en chef de la troisième division des mines, m'a fait parvenir un état de proposition que j'adopte en partie, et que je mettrai sous les yeux de Votre Majesté.

Elle signale en première ligne le docteur Alexandre Raick de Tilleul, et le vicaire de Saint-Gilles, Charles-Antoine Strail.

Le dévouement de ces deux citoyens est d'autant plus beau qu'ils sont étrangers à l'exploitation des mines, et que, nonobstant le danger, ils n'ont écouté que les inspirations de leur âme.

Je propose à Votre Majesté de nommer le docteur Alexandre Raick et le vicaire Charles-Antoine Strail, chevaliers de son ordre civil.

Ont mérité d'être signalés par leur fermeté, leur courage et leur dévouement, MM. l'ingénieur du cinquième district des mines Wellekens, et les conducteurs Lhoest et Beaujean.

C'est à Lhoest et à Beaujean que l'ingénieur Wellekens et l'ouvrier mineur Dawanze doivent la conservation de leurs jours.

Wellekens, Lhoest et Beaujean ont compromis leur existence afin de sauver les malheureux qui auraient pu échapper aux effets de l'explosion; pendant quatre journées consécutives, ils ont dirigé les travaux et payé constamment de leur personne. Ils ont droit à une marque particulière de la satisfaction et de la bienveillance du gouvernement.

C'est la troisième catastrophe, Sire, où l'ingénieur Wellekens expose ses jours pour porter du secours à des ouvriers-mineurs enfoncés dans des houillères et victimes de terribles accidents. Il a obtenu, sous le gouvernement précédent, une médaille d'honneur de 1re classe pour le zèle et le dévouement qu'il a montrés lors du coup de feu survenu, le 26 août 1829, à la houillère de l'Espérance, à Seraing.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de nommer M. l'ingénieur des mines, Charles-Benoît Wellekens, chevalier de son ordre civil.

Je regrette, Sire, de ne pouvoir vous adresser une proposition directe en faveur des conducteurs Lhoest et Beaujean; dont la conduite a été si honorable, le dévouement si complet, dans cette triste circonstance. J'ai signalé leurs services, leur abnégation personnelle, à M. le ministre de l'intérieur, avec demande d'une médaille de première classe, en leur faveur. Je me réserve, en outre, de leur témoigner la satisfaction que j'ai éprouvée de leur conduite.

M. le ministre de l'intérieur, à qui j'ai transmis toutes les pièces constatant les actes de dévouement et de courage, par lequel se sont signalés les différents personnes dont les noms ont été rapportés ci-dessus, vous proposera aussi sans doute, en leur faveur, diverses récompenses. La première, la plus précieuse, est celle que leur procurera la conscience du bien qu'ils ont tenté d'opérer.

Ce rapport serait incomplet, Sire, si je n'accordais pas encore une mention particulière au beau dévouement de Ferdinand Lambert, dit Minguet.

Cet homme, qui a péri, par suite d'un fatal accident, avait accompagné dans la mine Jean David et François Léonard, qui, les premiers, ont volé au secours de leurs malheureux compagnons. Les deux derniers ont été sauvés après une asphyxie momentanée; le feu a pris aux vêtements de l'infortuné Lambert. Dès le 9, au matin, il avait expiré. Ayant échappé au danger, par son absence, il s'y est volontairement précipité; il a été victime de son noble entraînement.

Et cependant il avait une femme et six enfants. Son intérêt personnel, le soin de sa famille auraient pu servir de prétexte à son abstention; il a tout oublié pour écouter que la voix de l'humanité.

Sa veuve et ses six enfants en bas-âge élèvent leurs plaintes jusqu'à vous, Sire; Votre Majesté sera appelée à fixer le subsidie que leurs besoins réclament! Faible prix du dévouement de Ferdinand Lambert.

Une bonne police des mines, une administration sévère et protectrice, diminueront, Sire, la fréquence des accidents qui arrivent dans les houillères. Mais il est au moins consolant de voir que lorsqu'une catastrophe éclate, il est des cœurs généreux, des dévouements sincères.

Le ministre des travaux publics, NOTOBYE.

NOUVELLE PHASE DE L'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER.

Le *Moniteur* d'avant-hier matin annonce qu'à partir du 1er juillet prochain, notre rail-way va subir une révolution complète. Le nombre des départs et des convois sera pour ainsi dire doublé dans toutes les directions; les deux modes de transport, à grande et à petite vitesse, seront organisés sur une nouvelle et plus large base. Les trains de première classe ou par locomotion accélérée partiront à toutes les heures du jour et ne s'arrêteront qu'aux principaux points de destination. Ceux de second ordre ou à marche ralentie occuperont les premières et dernières heures du jour ainsi que le milieu par un départ de midi, dans toutes les directions. Les prix de l'ancien tarif — environ 55 centimes par station — seront rétablis pour les passagers voyageant par les trains de 2e classe, qui feront halte une fois entre chacune des stations à des points intermédiaires à déterminer par l'administration.

Tel est en peu de mots l'aperçu de l'expérience que l'on va tenter sur une vaste échelle. Est-ce dans le nombre et la répartition des convois plutôt que dans le chiffre plus ou moins élevé des tarifs qu'il faut rechercher les éléments de succès? Voilà le problème que cet essai ne tardera pas à résoudre.

En attendant les résultats pécuniaires que l'administration a en vue de réaliser, examinons quels pourront être les effets immédiats de cette innovation.

Jusqu'ici, on n'avait pas tiré du chemin de fer, tout le parti qu'on devait en espérer. Dirigé par l'état, ce nouveau moyen de communication, tout admirable qu'il est, semblait plutôt tendre à faire ployer l'industrie à ses exigences que chercher au contraire à se mettre lui-même à la portée des besoins existants et de ceux qu'il a fait naître. Il ne faut pas perdre de vue, — et l'administration cette fois semble l'avoir compris — que si l'on veut faire rendre au chemin de fer tout ce qu'il est susceptible de produire, on doit l'envisager non-seulement relativement au pays en général, mais encore par rapport à chaque localité particulière. C'est la combinaison et l'accord de ces deux destinations qui forment la condition *sine qua non* de la prospérité et de l'utilité de l'entreprise. Ainsi, il ne suffit pas que des points extrêmes on puisse se rendre au centre du royaume et réciproquement, il faut en outre que de telle ville à telle autre les relations soient fréquentes et surtout directes; que de Liège à Gand, de Bruges à Louvain, d'Anvers à Bruxelles, on puisse en un seul jour faire le trajet deux, trois et même quatre fois, si les moyens d'exploitation le permettent; de manière enfin qu'il soit loisible à un commerçant de donner trois ou quatre heures à ses affaires dans une ville éloignée de quinze ou vingt lieues et de se retrouver le soir devant son comptoir.

S'il est constant qu'à certains jours de la semaine, un marché dépeuple le mouvement entre telle et telle localité, pourquoi n'établirait-on pas un convoi spécialement destiné à faciliter ce mouvement? S'il y avait quelque chance de gain à transporter des houilles de Liège à Gand, par exemple, pourquoi ne pas l'essayer au moyen de sacs ou de voitures construites exprès. Nous en dirons tout autant des chevaux, des bestiaux, des engrais, en un mot, de tout ce qui est susceptible d'être transporté. Concurrence de nuit et de jour, l'administration doit tout entreprendre. Il est vrai qu'alors certains employés devraient donner au travail un temps qui se passe en commérages d'où naissent ces petites divisions intestines qui règnent dans quelques bureaux et que ne voit pas toujours l'œil du maître, mais le service, le trésor y gagneraient et la bonne union aussi. Les convois à petite vitesse paraissent devoir être avantageux surtout à l'agriculture et au petit commerce, dont les intérêts finiront par se rallier au chemin de fer, si celui-ci leur tend la main; partant de très-bonne heure ou arrivant très-tard, ils transporteront hommes et choses, en payant moitié moins, et sans gêner en rien la vitesse des convois réguliers.

En applaudissant aux efforts de l'administration pour atteindre ce but, nous lui répétons ce que nous avons déjà dit: «Favorisez toutes les classes de voyageurs, tous les genres de transports possibles, et tenez pour certains que vos recettes s'en augmentent et que vous aurez bientôt reconquis la popularité que vous avez perdue.»

Nous voyons avec plaisir que les observations émises par la presse ne sont point perdues pour ceux auxquelles elles sont adressées. Avant la discussion qui s'est élevée à la chambre, sur le système désastreux de l'augmentation du prix des places, nous en avions signalé les conséquences à l'attention publique: nous félicitons sincèrement l'administrateur qui en a fait justice. (Observateur.)

La Banque de Londres vient de faire annoncer que désormais elle escomptera des billets de commerce à 5 et 12 p. c.

Notre conseil communal s'occupera, dans sa séance de demain, du projet de transaction à passer avec les entrepreneurs du quai de halage pour résilier leur contrat, ainsi que du rapport de commissions d'instruction et des travaux, sur le plan pour les constructions du jardin botanique.

M. Hanquet, qui était chargé de la section du chemin de fer de la Meuse à Verviers, remplace M. Guioth dans les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées à Liège. On sait que M. Guioth passe dans la province de Luxembourg avec le grade d'ingénieur en chef.

On écrit de La Haye, 22 juin à l'Indépendant:

On pense généralement ici que M. Mazel sera nommé chargé d'affaires des Pays-Bas à Bruxelles. M. Mazel est le diplomate qui alla remplacer M. Fabricius à Paris, lorsque ce dernier fut rappelé sur la demande du gouvernement français.

On lit dans l'Echo du Luxembourg, 22 juin:

«Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les commissaires belges et néerlandais, réunis hier à Steinfort pour la remise du territoire, n'ont pu s'entendre sur la question de Martelange. Ils doivent en référer à leurs gouvernements respectifs.»

On écrit d'Anvers, le 25 juin:

On travaille avec activité à dresser les fins et à former les cales du nouveau chantier qu'un armateur d'Anvers, établit en face de la ville, à la Tête-des-Flandres. On y posera dans le courant de la semaine prochaine, pour compte de M. Rétin de cette ville, les quai, 1° d'un brick de 250 tonneaux, qui portera le nom de *Verstok*, 2° celle d'une goëlette de 160 tonneaux, du nom de *Lesseliers* et celle d'une seconde goëlette de 130 tonneaux sous le nom de *Swyndrecht*. Ces navires seront construits sur les plans et sous la surveillance de M. le constructeur Félix Van den Busche.

On écrit de la même ville:

«Depuis plusieurs jours, le nombre des personnes venant de la Hollande pour visiter la Belgique et nos chemins de fer, est considérable. Elles reçoivent partout l'accueil le plus amical, aussi se plaisent-elles à rendre justice à la cordialité et aux marques de bonne amitié de notre population. Ces personnes nous disent que beaucoup de leurs compatriotes, désireux depuis longtemps de revoir la Belgique, arriveront prochainement; il serait peut-être à désirer que les moyens de communication fussent facilités et augmentés, et que l'organisation du service des bateaux à vapeur entre Anvers et Rotterdam fut poussée plus activement. On assure cependant que ce service sera en activité cette semaine.»

Déjà les effets bienfaisants de la paix commencent à se faire sentir: la confiance renaît, les affaires tendent à reprendre leur cours naturel; les arrivages se multiplient, nos bassins se garnissent, nos chantiers s'animent, on en crée même de nouveaux; les ouvriers du port retrouvent de l'occupation, le vuide qui existait dans nos entrepôts, et qui constatait le peu d'importance de notre marché, commence à se combler. On ose combiner une expédition; déjà des navires sont en charge pour Batavia. Tout semble devoir changer de face et le commerce si longtemps incertain, aujourd'hui rassuré, tend à prendre un essor, qui, nous l'espérons, ramènera, dans notre port, les jours de prospérité.

On écrit d'Arlon, 22 juin:

Hier matin, à 9 heures, est arrivé à Arlon un courrier de Bruxelles, porteur de dépêches pour le gouverneur. Elles contenaient pouvoir pour M. le gouverneur de nommer un second

commissaire, chargé de faire la remise du territoire aux commissaires hollandais. M. Dubois a été choisi et est allé immédiatement rejoindre M. d'Huart, qui était déjà parti.

On écrit de Gand, le 25: L'inspecteur-général des ponts et chaussées Teichmann, a pris possession, hier à midi, au nom du gouvernement belge, des forts Lillo et Liefskensoek; il est à présumer qu'au même instant remise aura été faite aux troupes hollandaises du fort Lisabelle.

On écrit d'Utrecht, 22 juin:

La commission nationale désignée pour la navigation qui doit s'opérer dans notre ville, y est attendue demain matin; les commissaires belges ont fait savoir à notre ministre des finances, qu'ils y seraient le même jour; de sorte que la première conférence entre les commissions est fixée à après-demain lundi 24 juin. Les pouvoirs seront vérifiés dans cette séance. (Commerce.)

L'armée et le pays ont à déplorer la perte du major Bailly, commandant en second de l'Ecole militaire, mort subitement le 22 juin. Né le 11 décembre 1786, à Tilleul, province de Liège, Lamber-André Bailly entra au service comme simple soldat en 1806. De 1807 à 1814, il fit les campagnes de Dalmatie, d'Allemagne, d'Espagne et de France. Blessé en plusieurs rencontres, il passa successivement par tous les grades, et chacun d'eux fut la récompense de son courage et de ses vertus militaires. En 1832, il revint dans son pays natal et fut bientôt après attaché à l'Ecole militaire. Sévère pour lui-même comme pour les autres, M. Bailly se distinguait par une inflexible probité et par cet attachement scrupuleux à la discipline, premier caractère des vieux soldats de l'empire. Sa perte sera vivement sentie par tous ceux qui ont été à même d'apprécier ses services et ses qualités publiques et privées. M. Bailly était chevalier de St-Louis, de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold.

Les statistiques donnent rarement des faits aussi intéressants que celui-ci: M. Asclar, de Lille, médecin distingué, eut 22 enfants; sur ce nombre, on compte 17 garçons qui tous exercèrent la médecine avec succès, puis cinq filles qui furent sages-femmes. M. Asclar est aujourd'hui dans sa centième année; il jouit de toutes ses facultés, et sert encore la cause de l'humanité en l'aidant de ses conseils, et prêtant sa longue expérience dans les consultations où chaque jour il est encore appelé.

La confiance justement méritée que l'on accorde à l'Essence concentrée de Salsepareille de M. Breton, pharmacien à Paris, est la seule garantie de son immense succès sans avoir besoin d'autre recommandation que les bons effets qu'elle a produits. (Voir nos numéros des 12, 16 et 20 juin.)

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 21 JUIN 1859.  
Naissances: 5 garçons, 2 filles.  
Décès: 1 garçon, 2 filles, 1 femme, savoir: Marie-Isabelle Renard, âgée de 58 ans, sans profession, rue Mouton-Blanc, épouse de Cornelis-Denis Lejeune.

Du 22. — Naissances: 5 garçons.  
Décès: 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir: L. Bury, âgé de 52 ans, sans profession, rue Volière, cédibataire. — Nicolas Gerard, âgé de 44 ans, houvouler, faubourg Ste-Walburge, époux de A. J. Jacob. — Marie Ghyot, âgée de 45 ans, couturière, rue St-Jean en Ile, veuve de Hubert Behr. — Marie Clémence Fréson, âgée de 41 ans, couturière, devant les Carmes.

LIBRAIRIE DE P. J. COLLARDIN RUE GRANDE-TOUR. EN VENTE: EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE POPULAIRE, de M. Ch. MARTIN, par MM. BESCHERELLE, frères, in-18. Prix: 10 centimes.

ANNONCES. Dimanche, 25 juin, de 9 à 10 heures du soir, on a PERDU à la sortie de la propriété de M. de Louvrex, à St.-Gilles, UNE CLARINETTE sans bec, en bois et les clefs en argent. — Bonne récompense à celui qui la rapportera chez M. MASSART, numéro 587, au quai d'Avroy, à Liège.

Des OUVRIERS SERRURIERS peuvent se présenter faubourg d'Amersœur, n° 59 bis.

Au N° 27, rue Féronstrée, ON DEMANDE une FILLE DE BOUTIQUE bien au fait de la Mercerie.

A LOUER, pour en jouir présentement, une belle et bonne MAISON à un kilomètre de la grand'route sous Thimister près de Battice, étant aussi à VENDRE de gré à gré avec la petite FERME contigue de quatre hectares en jardin et verger de première classe. S'adresser au notaire DE BEFFE, rue Sœurs de Hasque, n. 281-19, où il y a également à VENDRE UN BON CHAR-A-BANCS.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

A VENDRE un CHEVAL de 7 ans servant à la selle et au filbury, rue Pont-d'Ile, 845-18.

ON DEMANDE une DEMOISELLE DE BOUTIQUE pour un commerce d'aunage et de nouveautés. Elle paierait sa table, si elle n'était pas au fait du commerce; dans le cas contraire on la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE DE Terrains communaux. Le LUNDI 8 JUILLET 1859, à neuf heures, Chez M. d'ARCHAMBEAU, receveur communal à Soumagne, M. VARLET, notaire à Beyne, procédera à la VENTE aux enchères publiques: 1° du CHEMIN, dit *Visé-Voie*, appartenant aux communes de Micheroux et Soumagne; et 2° de 22 PARCELLES de TERRAIN appartenant à la commune de Soumagne. — S'adresser en l'étude dudit notaire, pour en connaître le détail et le cahier des charges.

PROVINCE DE LIÈGE.

**TRAVAUX PUBLICS.**

**AVIS.**

VENDREDI 28 juin 1839, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège,

**IL SERA PROCÉDÉ,**

pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation ultérieure de la députation,

**A L'ADJUDICATION PUBLIQUE,**

PAR SOUMISSION ET AUX ENCHÈRES,

**DES TRAVAUX**

CI-APRÈS, SAVOIR :

- 1° Entretien du local occupé par le tribunal de commerce de Liège et blanchiment de la cage du grand escalier du tribunal de 1re. instance au palais de justice.
  - 2° Ouvrages à exécuter dans les prisons de cette ville.
  - 3° Réparation et entretien à exécuter dans les locaux occupés par le tribunal de 1re. instance de la maison d'arrêt de Verviers.
  - 4° Ouvrages à faire pour l'entretien et l'amélioration du local occupé par le tribunal de 1re. instance à Huy.
  - 5° Réparations à effectuer à la caserne de la gendarmerie à Waremmé.
  - 6° Id. . . . . à celle de Louvegnéz.
- Les devis sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées en ce qui concerne les quatre premiers articles.  
Liège, le 20 juin 1839.

**ROYAUME DE BELGIQUE.**

**ADMINISTRATION**

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

**Vente de Chevaux.**

Dans le courant du mois de juillet prochain, il sera VENDU A CRÉDIT, à Liège, une quantité de bons CHEVAUX DE L'ARTILLERIE et du TRAIN, devenus inutiles par suite du passage du pied de guerre au pied de paix. La première VENTE aura lieu le 1er juillet 1839, à Liège, dans la cour du palais, la seconde aura lieu le 4 du même mois au même endroit.

Des affiches spéciales annonceront les jours des ventes ultérieures.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers de trois mois en trois mois, le premier exigible au moment de la vente.

**AVIS**

**POUR SURENCHÉRIR.**

Par jugement D'ADJUDICATION rendu au tribunal civil de Liège,

**LE 18 JUIN 1839,**

**TROIS MAISONS**

SITUÉES A LIÈGE.

Saisies sur Beck-Steins, et le syndic de la faillite, ont été vendues, savoir :

Celle de la rue de la Régence, n. 20-751, pour la somme de 51,000 francs.

Celle de la rue du Crucifix, n. 10-754, pour la somme de 6500 francs.

Et celle de la rue de l'Étuve, n. 20-705, pour la somme de 3050 francs.

Aux termes de l'article 740 du code de procédure civile, toute personne peut, dans la huitaine du jour de l'adjudication, faire au greffe du tribunal, une surenchère, pourvu qu'elle soit du quart du prix principal de la vente.

Cette vente, ayant eu lieu en vertu d'un acte notarié, d'un jugement du tribunal, et d'un arrêt de la cour d'appel de Liège, passé en force de chose jugée, il y a toute sécurité pour les acquéreurs.

Il y a aussi, aux termes du cahier des charges toute facilité pour le paiement.

Peu de temps avant sa faillite, on avait offert à Beck-Steins, le prix de 87,000 francs pour la maison de la rue de la Régence.

Sa bâtisse, toute récente, a coûté environ 100,000 francs, c'est une des plus belles et des plus spacieuses maisons de la ville.

Outre la partie par lui habitée et les magasins destinés à son commerce, Beck-Steins en louait des appartements et les écuries pour 4000 francs annuellement.

On lui avait également offert 15000 fr. pour celle de la rue du Crucifix.

Cette maison a aussi été construite récemment. Elle est avantageusement située pour un commerçant.

Quant à celle de la rue de l'Étuve on lui en avait offert 6000 francs.

On peut s'adresser à Madame Beck-Steins pour voir ces immeubles. BERTRAND, avoué. 755

**DRAGÉES DE CUBEKINE**

de Labelonie, SANS ODEUR, NI ARRIÈRE-GOUT, pour le traitement des maladies secrètes, écoulemens nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte 5 fr. PHARMACIENS DÉPOSITAIRES, MM. Delcour Froidbise, à Liège; Etienne, à Verviers; tous pharmaciens. 624

**le jeudi 27 de ce mois,**

à 10 heures,

Le notaire PAQUE adjugera définitivement en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

**UNE FERME,**

avec huit hectares 37 ares de jardin et prairie, détenue par Guillaume Pire et une MAISON, le tout situé au hameau de Corbillon, commune de Clermont, canton d'Aubel, sur la mise à prix de 14,600 francs. 729

**ADMINISTRATION**

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

**VILLE DE GAND.**

**VENTE**

**141 bons CHEVAUX,**

Au-dessus du complet au pied de paix.

Le Mercredi 3 Juillet 1839, le Lundi 8 et le Vendredi 12 dito, à neuf heures du matin, il sera procédé à la caserne de la cavalerie, située rue de Bruxelles, à la VENTE publique et aux enchères de :

141 CHEVAUX dont 5 de selle et 138 de trait appartenant à la 4e batterie montée du 1er régiment d'artillerie et à l'escadron du train.

Extrait du cahier des charges.

Le prix de vente sera payable, savoir : un tiers au comptant. — Le second tiers trois mois après. — Et le troisième tiers six mois après le jour de l'adjudication, moyennant par les adjudicataires de fournir bonne et valable caution solidaire.

Il sera en outre payé comptant 40 p. c. du prix de la vente pour tous frais d'adjudication. 785

**ADMINISTRATION**

DE L'ENREGISTREMENT DES DOMAINES ET FORÊTS.

**BUREAU DE LOUVAIN.**

**VENTE PUBLIQUE**

**70 CHEVAUX,**

REFORMÉS AU DEUXIÈME RÉGIMENT DE LANCIERS,

En garnison à Louvain.

En vertu d'une décision de M. le ministre des finances, il sera procédé le Vendredi 28 Juin 1839, à dix heures du matin, à la caserne de St.-Martin en cette ville, par le receveur de l'enregistrement et des domaines à Louvain, en présence de M. le baron Devieq de Cuntlich, commandant de la place, à la VENTE publique de 70 CHEVAUX, provenant du 2me régiment de lanciers en garnison à Louvain.

Les amateurs pourront prendre inspection des chevaux, le jour de la vente, à partir de 8 heures du matin.

La vente se fait à terme de crédit sous caution, avec augmentation de 10 p. c. pour frais de vente.

Louvain, le 21 juin 1839.

Le receveur de l'enregistrement et des domaines, Ed. FAIDER. 784

**EXPROPRIATION**

POUR

**cause d'utilité publique**

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 22 juin 1839, dûment enregistré, la veuve Emmanuel GAILLARD, de Huy, propriétaire, 1° d'une parcelle de cotillage de la contenance d'un are, 56 centiares, sise audit Huy, et 2° d'une vigne de la contenance de quatre ares, 64 centiares, sise au même lieu, a été assignée devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation desdites parcelles, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy, et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars 1839.

Pour extrait conforme, P. J. DELTOUR, avoué. 769

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 22 juin 1839, dûment enregistré, Jacques PHILIPPART, cultivateur, domicilié à Huy, propriétaire d'une parcelle de cotillage de la contenance de trois ares, douze centiares, 50 millièmes, sise audit Huy, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de la dite parcelle de cotillage, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy, et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars 1839.

Pour extrait conforme, P. J. DELTOUR, avoué. 770

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 22 juin 1839, dûment enregistré, Jean Joseph PHILIPPART, cultivateur, domicilié à Huy, propriétaire d'une parcelle de cotillage de la contenance de cinq ares, trente cinq centiares, 50 millièmes, sise audit Huy, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de cotillage, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy, et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du 9 mars 1839.

Pour extrait conforme, P. J. DELTOUR, avoué. 771

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 22 juin 1839, dûment enregistré, le sieur Pierre Joseph RONCHÈNE, cultivateur, domicilié à Huy, propriétaire d'une parcelle de cotillage de la contenance de cinq ares, quatre vingt centiares, 50 millièmes, sise audit Huy, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de cotillage, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars 1839.

Pour extrait conforme, P. J. DELTOUR, avoué. 772

**Véritable Essence**

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A. PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidens qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pomme de du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

**BOURSES.**

LONDRES, LE 22 JUIN.

5 % consolidés . . . . .	95	Différées . . . . .	7 7/8
Belg. 1832 . . . . .	101 7/8	Passives . . . . .	4 1/8
Hol. Dette active . . . . .	55 1/8	RUSSE . . . . .	
Portug. 5 p. c. . . . .	—	BRESIL . . . . .	77 1/4
Id. 3 p. c. . . . .	20 1/4	MEXICAINS 5 p. c. . . . .	
Esp. Emp. 1854 . . . . .	18 5/4 18 5/8		

ANVERS, LE 24 JUIN.

Anvers. Dette act. . . . .	404 1/4	A	Prusse. Em. à Berl. . . . .	128 1/2	
Id. Dette diff. . . . .	30 1/2	A	Naples. Cert. Fal. . . . .	95 1/4	P
Emp. de 48 milli. . . . .	191 5/8	et A	Et. R. Levée 1852 . . . . .	101 5/4	P
Id. de 50 milli. . . . .	92 1/8	P	Cert. à A. 1854 . . . . .	100 1/4	P
Hollande. Det. act. . . . .	—				
Id. Rente rem. . . . .	—				
Autriche. Métalliq. . . . .	107 7/8	et P			
Lots de fl. 100 . . . . .	—				
Id. 250 . . . . .	466	P			
Id. 500 . . . . .	310	P			
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	119 1/2	A			
Id. 500 . . . . .	156	A			
Bresil. E. L. 1854 . . . . .	79	P			
Espagne. Ardoin. . . . .	18 5/4	et P			
Dette passive 1854 . . . . .	—				
Id. différée . . . . .	—				
Danemar. E. Not. . . . .	96	A			
Dito à L. . . . .	74 1/4				

CHANGES.

Amsterd. C. jours . . . . .	5/8 0/16 p.	A
Id. 2 mois . . . . .	—	
Rotterd. C. jours . . . . .	5/8 0/16 p.	A
Id. 2 mois . . . . .	—	
Paris. C. jours . . . . .	1/4 av.	A
Id. 2 mois . . . . .	1/2 p.	P
Londres. C. jours . . . . .	59/11	P
Id. 2 mois . . . . .	59/8	A
Frankfort. C. jours . . . . .	56 1/16	A
Id. 2 mois . . . . .	55 1/16	A
Bruxelles et Gand. . . . .	1/4 p.	A

BULLETIN DE BOURSE.

Il s'est fait peu d'affaires en obligations ardoin dont le cours s'est soutenu à 18 1/16 A 5/4 P au comptant. Les fonds en général un peu plus faibles. Sur la baisse des cours à la bourse de Londres.

BRUXELLES, LE 24 JUIN.

Dette active 2 1/2 . . . . .	56		Brasseries . . . . .	—	
Emp. Rothschild . . . . .	101 1/2	A	Tapis . . . . .	—	
Fin courant . . . . .	—		Fer d'Ougrée . . . . .	—	
Emp. de 50 milli. . . . .	92 1/8	P	Mutualité . . . . .	104	A
Id. de 37 mil. . . . .	71 1/4	P	S. C. Bruges . . . . .	—	
Emp. de 1852 (A) . . . . .	—		Moncaux . . . . .	—	
Act. de la Soc. G. . . . .	775		Act. Réunies . . . . .	40	A
Emp. de Paris . . . . .	1645		Borinage . . . . .	—	
S. de Comm. de c. . . . .	—		Houyoux . . . . .	—	
B. de Belgique . . . . .	78	P	Papeterie . . . . .	—	
C. de S. et Oise . . . . .	98	P	Lits de Fer . . . . .	—	
Hauts-Fourneaux . . . . .	—		Luxembourgaise . . . . .	—	
Banque Foncière . . . . .	—		Civile . . . . .	—	
Idem . . . . .	—		Herve . . . . .	—	
Fleury . . . . .	—		Ch. de Fer de Col. . . . .	—	
Hornu . . . . .	100	A	Ch. de B. M. et U. . . . .	—	
Sclésin . . . . .	—		Asphalt . . . . .	—	
Soc. Nationale . . . . .	100	P	Holl. Dette active . . . . .	—	
Levant du Fleury . . . . .	—		Losrenten inscrit . . . . .	—	
Ougrée . . . . .	—		Autriche. Métalliq. . . . .	—	
Sars-Longscham . . . . .	—		Naples. C. Falcon . . . . .	—	
Chemin de Fer . . . . .	—		Espagne. Ardoin. . . . .	18 5/4	P
Vennes . . . . .	—		Fin courant . . . . .	—	
St-Léonard . . . . .	—		Prime un mois . . . . .	—	
Châtelaineau . . . . .	—		Différée de 1850 . . . . .	—	
Verreries . . . . .	—		Idem de 1855 . . . . .	—	
Betteraves . . . . .	—		Passives . . . . .	—	
Verr. de Charl. . . . .	—		Bresil. E. de Roth . . . . .	—	
L'Espérance . . . . .	—		Bome. E. de 1854 . . . . .	101 7/8	P

VIENNE, LE 15 JUIN.

Métalliques 5 p. c., 107 5/4. — Actions de la Banque 1535.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 24 JUIN.

Le 5 mats amér. Tasso, v. de Matanzas, chargé de sucre.  
Le brick belge Rubens, v. de la Havane, chargé de sucre.  
Le brick anglais Isabelle, v. de Rio-Janeiro, ch. de café.  
Le brick anglais Antelope, v. de Rio-Janeiro, ch. de café.  
Le brick français Solide, v. de Bordeaux, ch. de vin.  
Le b. à v. franç. Havre, v. du Havre, avec 4 passagers et diverses march.  
Le bat. à vap. belge Antwerpen, v. de Londres, avec 70 passagers et diverses marchandises.  
La golette française Malvina, v. du Havre, ch. de div. marchandises.  
Le koff belge Clémence, v. de Liverpool, ch. de sel.  
Le brick meeklenb. Adler, v. de Riga, ch. de bois.  
Le pleyt belge Mathilda, v. de Noirmoutier, ch. de sel.  
La golette belge Ludd, v. de Marennes, ch. de sel.  
Le pleyt belge Barbara Catharina, v. de Liverpool, ch. de sel.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 24 JUIN 1839.

Froment, l'hectolitre . . . . . fr. 22 75.  
Seigle, idem . . . . . id. 15 25.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.